



**63/67Bis Bd De La République
LIVRY GARAGAN - 93190**

NOTICE DESCRIPTIVE

Conforme à l'arrêté du 10 mai 1968

SOMMAIRE

PRESENTATION DU PROGRAMME	4
EXIGENCES PERFORMANCIELLES	4
NORMES	4
HAUTEUR	4
1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE	4
1.1 INFRASTRUCTURES	4
1.2 MURS ET OSSATURES	4
1.3 PLANCHERS	5
1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION INTERIEURE DES LOGEMENTS	6
1.5 CAGES D'ESCALIERS DES PARTIES COMMUNES	6
1.6 CONDUITS FUMEEES ET DE VENTILATION	6
1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS	7
1.8 TOITURES	7
2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	8
2.1 REVÊTEMENTS DE SOLS ET PLINTHES	8
2.2 REVÊTEMENTS MURAUX CÉRAMIQUE	9
2.3 PLAFONDS	9
2.4 MENUISERIES EXTÉRIEURES DES PIÈCES SÈCHES ET HUMIDES	9
2.5 FERMETURES EXTÉRIEURES ET OCCULTATIONS	9
2.6 MENUISERIES INTÉRIEURES	10
2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS	10
2.8 PEINTURE INTÉRIEURE	11
2.9 ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS	11
3 ANNEXES PRIVATIVES	15
3.1 PARKINGS EN SOUS-SOL	15
3.2 PARKING EXTÉRIEUR	16
3.3 JARDINS PRIVATIFS	16
3.4 CAVES	16

4	PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE	17
4.1	HALL D'ENTRÉE	17
4.2	CIRCULATIONS RdC et ÉTAGES	18
4.3	CIRCULATIONS PIETONS DU SOUS-SOL (SAS ET PALIERS)	18
4.4	ESCALIERS D'ACCÈS AUX ÉTAGES	19
4.5	ESCALIER EXTÉRIEUR D'ACCÈS AUX PARKINGS	19
4.6	LOCAUX TECHNIQUES	20
4.7	TERRASSES INACCESSIBLES	20
5	EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE	20
5.1	APPAREILS ÉLÉVATEURS	20
5.2	CHAUFFAGE ET PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE	21
5.3	TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DIVERS	21
5.4	RÉCEPTION – STOCKAGE & EVACUATION ORDURES MÉNAGÈRES	22
5.5	VENTILATION DES LOCAUX COMMUNS	22
5.6	ALIMENTATION EN EAU	22
5.7	ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ	22
5.8	SÉCURITÉ/ALARME	23
6	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX BATIMENTS ET LEURS EQUIPEMENTS	23
6.1	VOIRIE ET PARKINGS	23
6.2	CIRCULATION DES PIETONS	23
6.3	ESPACES VERTS	23
6.4	ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR	24
6.5	CLOTURES	24
6.6	RÉSEAUX DIVERS	24
6.7	SIGNALÉTIQUE	24
7	OBSERVATIONS	25

DOCUMENT CONFORME A L'ANNEXE 2 DE L'ARRETE DU 10 MAI 1968

ET PREVU PAR L'ARTICLE R261-13 DU C.C.H.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

L'opération immobilière est située au 63/67 Bis Bd De La République – LIVRY GARGAN – 93190

Construction d'un ensemble immobilier comprenant des logements collectifs et locaux annexes.

EXIGENCES PERFORMANCIELLES

NORMES

Les prestations seront conformes aux normes d'application obligatoire en vigueur à la date du dépôt du permis de construire (13 décembre 2018), notamment la Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA), la Réglementation Thermique 2012 (RT 2012) et la Réglementation relative à l'Accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite.

HAUTEUR

Suivant plans :

- du plancher fini à la sous-face de la dalle en RdC : environ 2,70 m
- du plancher fini à la sous-face de la dalle en étage : environ 2,45 m
- sous-poutre au premier sous-sol : 2,05 m minimum

Hauteur à respecter sous réserve de présence de soffites, faux-plafonds, retombées de poutres et ce, selon nécessités techniques.

Certains attiques présentent un plafond rampant en façade selon les plans architecte.

1 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE

1.1 INFRASTRUCTURES

1.1.1 Fouilles

Les fouilles seront réalisées en fonction des dispositions déterminées après les sondages effectués par un Bureau d'Etudes spécialisé et l'étude technique.

Evacuation des terres excédentaires ou impropres aux remblais.

1.1.2 Fondations

Calcul et réalisation selon rapport de sondage et étude technique.

1.2 MURS ET OSSATURES

1.2.1 Murs des sous-sols

Les murs du sous-sol et les voiles périphériques seront en béton armé ou maçonneries d'agglomérés, d'épaisseur suivant étude de structure, coffrage courant de finition brute. Les faces visibles destinées à rester apparentes pourront présenter des irrégularités et des suintements.

Si nécessaire, protection de la face contre terre par application d'une peinture bitumineuse ou par incorporation d'hydrofuge pour les voiles coulés directement contre terre.

1.2.2 Murs de façades en superstructure

Partie courante et allège par voiles en béton armé de 16 cm d'épaisseur minimum ou maçonneries d'agglomérés de 20 cm d'épaisseur minimum, revêtu d'un enduit projeté, de peinture et de plaquettes de terre cuite, suivant projet architectural. Coloris et nature au choix de l'architecte.

Complexe isolant, d'épaisseur suivant réglementations en vigueur, associé à une plaque de plâtre, collée directement à l'intérieur et/ou à l'extérieur sur les parois à isoler, selon plans.

Traitement de la zone brisis en voiles béton ou charpente bois, revêtus d'un bardage métallique à joints debout.
Selon Permis de Construire

1.2.3 Murs pignons

Dito « 1.2.2 Murs de façades en superstructure »

1.2.4 Murs mitoyens

Dito « 1.2.2 Murs de façades en superstructure »

1.2.5 Murs porteurs à l'intérieur des locaux

Voile en béton armé ou murs maçonnés en aggloméré de ciment.

1.2.6 Murs séparatifs en superstructure

Entre locaux privatifs contigus :

Voiles en béton armé de 20 cm d'épaisseur minimum, avec parements soignés ou murs en maçonnerie de 20 cm d'épaisseur minimum.

Suivant destination, doublages éventuels par complexe isolant thermique ou acoustique, d'épaisseur suivant études et réglementations en vigueur.

Entre locaux privatifs et parties communes :

Voiles en béton armé de 18 cm d'épaisseur minimum ou murs en maçonnerie de 20 cm d'épaisseur minimum.

Suivant destination, doublages éventuels par complexe isolant thermique ou acoustique, d'épaisseur suivant réglementations en vigueur.

Entre locaux privatifs et combles perdus :

Partie courante et allège par complexe de plaques de plâtre et ossature métallique, fixé sur la charpente.

Isolation par laine de verre déroulée ou laine de roche soufflée, d'épaisseur suivant réglementation thermique.

1.3 PLANCHERS

Epaisseur suivant étude de structure et accord du Contrôleur Technique.

1.3.1 Dallage en sous-sol

Dallage flottant en béton armé sur terreplein, surfacé, coulé sur forme en sablon compacté avec interposition d'un film d'étanchéité en polyane destiné à éviter les remontées d'humidité.

Suivant la nature du sol, remplacement du dallage flottant par une dalle portée en béton armé.

Si nécessité, cunettes périphériques dans le sous-sol permettant de recueillir les eaux d'infiltration.

1.3.2 Planchers Haut du sous-sol

Dalle pleine en béton armé ou pré-dalles d'épaisseur suivant calculs de structure et normes en vigueur.

Suivant nécessité, réalisation d'un flocage thermique ou panneaux de Fibrastyrène en sous-face du plancher du sous-sol.

1.3.3 Etages courants

Dalle pleine en béton armé ou pré-dalles d'épaisseur suivant calculs de structure et normes en vigueur.

Aspect soigné en sous-face destiné à recevoir une peinture.

Surfaçage soigné pour les parties devant recevoir un revêtement de sol mince collé ou surfaçage courant pour les parties devant recevoir un carrelage ou une chape.

Réalisation d'une chape flottante acoustique dans l'emprise de la partie habitable.

1.3.4 Sous combles

Faux-plafond en plaques de plâtre lisse, fixées sur ossature métallique sous la charpente.

Plafond rampant partiel suivant plans.

Isolation par laine de verre ou de roche, d'épaisseur suivant étude thermique.

1.3.5 Sous-terrasses

Dalles pleines en béton armé devant recevoir le complexe d'étanchéité (cf. article 1.8 ci-après).

1.3.6 Sur locaux non chauffés

Dalles pleines en béton armé avec isolation thermique et protection coupe-feu en fonction des locaux.

1.3.7 Dalles sous jardins

Dalles pleines en béton armé pouvant recevoir les surcharges des espaces verts.

Etanchéité système élastomère ou équivalent.

Isolation thermique et coupe-feu en fonction des locaux adjacents.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION INTÉRIEURE DES LOGEMENTS

Plaques de plâtre posée sur ossature métallique de type placostil de 72mm d'épaisseur avec 45mm de laine de verre entre les plaques.

Selon l'agencement des appartements, mise en œuvre après carrelage au sol d'une cloison démontable entre le wc et la salle de bains/salle d'eau pour le respect de la réglementation des Personnes à Mobilité Réduite.

1.4.1 Entre pièces principales et pièces de service

Idem article 1.4.1.

1.4.2 Soffites et faux-plafonds

Localement, pour masquer des dévoiements de canalisations, certaines pièces intérieures reçoivent un faux-plafond ou un caisson suspendu en plaques de plâtre destinées à recevoir une peinture. Isolation acoustique suivant réglementation en vigueur.

1.5 CAGES D'ESCALIERS DES PARTIES COMMUNES

Parois périmétriques en béton ou murs maçonnés en aggloméré de ciment.

Éléments préfabriqués ou coulés en place suivant études technique.

Les marches et contremarches recevront une finition surfacée.

Désolidarisation de la volée et du mur périphérique avec mise en place d'un joint souple entre escalier et voile permettra de combler le vide.

1.6 CONDUITS FUMÉES ET DE VENTILATION

1.6.1 Locaux privés

Système de ventilation mécanique contrôlée par conduits dans gaines prévues à cet effet sur les plans Architecte depuis les cuisines et les sanitaires jusqu'aux ventilateurs situés en terrasses.

1.6.2 Local encombrants ou local ordures ménagères

Système de ventilation mécanique contrôlée par conduits dans gaines prévues à cet effet sur les plans Architecte jusqu'aux ventilateurs situés en terrasses.

1.6.3 Local 2 roues poussette

Ventilation naturelle. Conduits en matériaux suivant réglementations.

1.6.4 Sous-sols (parkings, locaux techniques, etc...)

Ventilation naturelle. Conduits en matériaux suivant réglementations.

1.6.5 Conduit de fumée de la chaufferie collective

Conduit de fumée en acier inoxydable double peau.

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 Eaux pluviales

Pissettes en rive de balcon ou raccordement descente EP avec trop plein.

Evacuation des terrasses accessibles en étages par chutes apparentes, PVC, avec boîtes à eaux en façades, ou barbacanes + trop plein, y compris dauphin en fonte si nécessaire.

Evacuation des terrasses inaccessibles en étages par chutes PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements ou chutes PVC apparentes avec boîtes à eaux en façades, y compris dauphin en fonte si nécessaire,

Evacuation de la couverture par chutes PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, ou par chutes zinc ou PVC apparentes en façades.

1.7.2 Eaux usées en étages

Chutes en tuyaux PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements.

1.7.3 Collecteurs en sous-sol

En tuyaux PVC M1 suivant localisation et réglementation, compris éléments renforcés dans les parcours verticaux des emprises parkings (réseau séparatif)

1.7.4 Caniveau

Caniveau en bas de rampe parking avec grille raccordée sur la fosse de relevage.

1.7.5 Branchements aux égouts

Raccordement aux égouts publics suivant normes en vigueur et réglementation des services techniques municipaux.

1.8 TOITURES

1.8.1 Charpentes/Couvertures

Charpente en fermette bois revêtu d'une couverture bac acier sur voliges et isolation sur les parties en appentis des façades des attiques

1.8.2 Etanchéité des terrasses

Terrasses :

- Sous Jardin : système Elastomère ou équivalent technique,
- Accessibles : système Elastomère, isolation thermique et dalles sur plots,
- Non accessibles : système Elastomère, avec ou sans isolation thermique, auto-protégées ou par gravillons ou type toiture végétalisée suivant plan et localisation Architecte.

1.8.3 Souches, ventilations et conduits divers

Éléments en maçonnerie ou en tôle galvanisée.

1.8.4 Couvertines

Couvertines en aluminium laqué, placées en tête des acrotères, les seuils de menuiseries extérieurs et sur garde-corps béton pour protéger les revêtements de façade si nécessaire.

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS

2.1 REVÊTEMENTS DE SOLS ET PLINTHES

2.1.1 Pièces sèches

Entrée, séjour, dégagements et chambres ainsi que pour les placards attenants :

- Revêtement type parquet contrecollé à usage domestique collé sur chape isophonique, finition vitrifié en usine des Ets COMPAGNIE FRANCAISE DU PARQUET ou équivalent. 5 coloris au choix.
- Plinthes en médium, sapin ou mélaminé, blanches.

2.1.2 Pièces humides

Pour les cuisines, les salles de bains, salles d'eau et W.C. ainsi que pour les placards attenants :

- Carrelage de format 43*43cm, choix parmi 5 harmonies des Ets SALONI ou équivalent, collé sur chape isophonique.
- Plinthes assorties,
- Cornière métallique au droit des changements de revêtement.

2.1.3 Terrasses accessibles privées

Terrasses en étage : dalles bétons préfabriquées de format 40x40cm, sur plots réglables, teinte au choix de l'architecte.

Terrasses en RdC : dalles bétons préfabriquées de format 40x40cm, sur plots réglables, teinte au choix de l'architecte.

2.1.4 Balcons, loggias et terrasses accessibles

Balcons et loggias :

Béton peint. Selon nécessité technique, dalles bétons préfabriquées de format 40x40cm, sur plots réglables, teinte au choix de l'architecte.

Terrasses accessibles étanchées :

Protection en dalles bétons préfabriquées 40x40cm sur plots réglables, teinte au choix de l'architecte.

2.2 REVÊTEMENTS MURAUX CÉRAMIQUE

2.2.1 Faïence

2.2.1.1 Cuisine

Faïence blanche, format 20x20 sur 0,60m de hauteur, en dossier sur la longueur de l'évier et sa largeur si adossement de celui-ci sur cloison ou voile.

2.2.1.2 Salle de bains et salle d'eau

Choix de faïence parmi 5 harmonies proposées par l'Architecte, format 20x60 des Ets SALONI ou équivalent, au pourtour des baignoires et receveurs de douche, posée à hauteur d' huisserie, compris paillasse éventuelles selon plans de l'Architecte (plinthes assorties ou carreaux de sol coupés formant plinthes).

Tablier de baignoire en carreaux de plâtre ou plaque de type WEDI revêtus de faïences avec trappe d'accès incorporée.

2.3 PLAFONDS

2.3.1.1 Pièces humides:

En étage courant, dalle en béton armé, destinée à recevoir une peinture.

Sous les combles perdus, plaques de plâtre ou dalle en béton armé avec isolation thermique rapportée, destinés à recevoir une peinture.

2.3.1.2 Pièces sèches:

cf. 2.3.1.1.

2.3.1.3 Sous-faces des balcons

Les sous-faces des balcons seront réalisées en béton, ragréées et peintes, teinte au choix de l'architecte.

2.3.1.4 Plafonds des loggias

Dalle en béton armé ou faux-plafond en plaques de plâtre destiné à recevoir une peinture, teinte au choix de l'Architecte.

2.4 MENUISERIES EXTÉRIEURES DES PIÈCES SÈCHES ET HUMIDES

Menuiseries en P.V.C de couleur. Blanc à l'intérieur du logement et teinte extérieure au choix de l'architecte.

Ouvrant à la française (selon plan de façade de l'Architecte).

Classement acoustique en fonction de la situation, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Double vitrage clair isolant (épaisseur suivant calcul).

Vitrage translucide pour certaines baies de salles de bains et salle d'eau suivant plans.

Vitrage retardateur d'effraction au rez-de-Chaussée.

Bavette de recouvrement des allèges en aluminium laqué ou en zinc pré patiné suivant plans de façades.

Bow-windows avec menuiseries en aluminium à rupteur thermique suivant plans, teinte au choix de l'architecte.

2.5 FERMETURES EXTÉRIEURES ET OCCULTATIONS

Sur les ouvertures extérieures des appartements selon plan de façades de l'Architecte :

Dans les Etages :

Volets roulants avec lames en P.V.C. avec coffre en applique ou intégré en linteau en P.V.C, localisation suivant plans.

Pour le bow-window, occultation par stores toile à l'intérieur du logement.

Mancœuvre individuelle par tringle.

Fourreau en attente à proximité des volets roulants pour motorisation éventuelle ultérieure.

A RDC :

Volets roulants à lames aluminium, système anti-soulèvement avec coffre en en applique ou intégré en linteau en P.V.C, localisation suivant plans.

Manœuvre individuelle par tringle.

Fourreau en attente à proximité des volets roulants pour motorisation éventuelle ultérieure.

2.6 MENUISERIES INTÉRIEURES

2.6.1 Huisseries, bâtis et butées

Huisseries et bâtis métalliques à recouvrement pour les portes intérieures.

Butées vissées au sol pour tous les vantaux.

2.6.2 Portes intérieures

Portes planes peinture finie d'usine à âme alvéolaire, huisseries métalliques.

Quincaillerie métallique garantie SNQF (Syndicat National de la Quincaillerie Française) sur rosace ou plaque de chez BEZAULT, de chez SOFOC ou équivalent.

2.6.3 Portes palières

Porte blindée en bois à âme pleine avec tôle incorporée, anti-effraction avec ergots anti-dégondage.

Isolation acoustique selon norme.

Serrure 3 points certifiée A2P1* cylindre Radial NT + de VACHETTE ou équivalent.

Microviseur grand angle de chez SOFOC ou équivalent.

Seuil à la Suisse en bois et joint au pourtour pour isolation phonique et étanchéité à l'air.

Quincaillerie métallique sur rosace ou plaque chromée velours de chez BEZAULT ou de chez SOFOC ou équivalent.

2.6.4 Façades de placards

Façades de placards coulissantes, type ROLER, SOGAL Bâtiment ou équivalent (revêtement mélaminé blanc structuré sur vantail aggloméré) ou ouvrant à la française sur pivot pour les placards inférieurs à 0,90 m (vantaux en panneau mélaminé blanc structuré).

Nota: Les aménagements sont décrits à l'article 2.9.5.

2.6.5 Moulures et habillages

Habillage en bois autour de l'huissierie de la porte palière, côté palier.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 Garde-corps et barres d'appui

Garde-corps des balcons et terrasses, et barres d'appui selon plans de façades, en serrurerie thermolaquée avec lisse. Produit verrier suivant plans, teinte au choix de l'Architecte.

2.7.2 Séparatifs de balcons et terrasses

Réalisés en verre imprimé ou dépoli de hauteur 1,80 m encadré par un profil aluminium thermolaqué fixé par des pattes métalliques (selon les plans de l'Architecte).

2.8 PEINTURE INTÉRIEURE

2.8.1 Sur menuiseries et métallerie

Sur menuiseries P.V.C. : Sans objet.

Sur menuiseries métalliques : thermolaquées.

Sur menuiseries bois : Deux couches de peinture acrylique ou alkyde, teinte au choix de l'Architecte.

Sur serrurerie : Brossage et application de deux couches de peinture anti-corrosion ou thermolaquée, teinte au choix de l'architecte.

2.8.2 Sur canalisations, tuyauteries, chutes et divers

Deux couches de peinture acrylique blanche aspect velours sur parties apparentes des canalisations.

2.8.3 Peinture dans les logements

2.8.3.1 Pièces sèches

Enduit, deux couches de peinture acrylique blanche, finition mate aspect velours sur murs et sur plafonds.

2.8.3.2 Pièces humides

Enduit, deux couches de peinture acrylique blanche, finition satinée sur murs et plafonds en complément de la faïence.

2.9 ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS

Les canalisations horizontales EF et ECS, hors gaines techniques, seront apparentes ou incorporées dans la dalle de béton.

2.9.1 Équipement ménager des cuisines

Nota : Les cuisines ou coins cuisine sont conçus pour accueillir du matériel (four, réfrigérateur, etc.) non fourni, en supplément du matériel ci-dessous fourni :

2.9.1.1 Kitchenette des studios

Ensemble kitchenette comprenant un évier 1 bac, 1 égouttoir et une plaque chauffante électrique 2 feux sur un meuble bas en aggloméré finition mélaminé comportant 1 emplacement pour 1 réfrigérateur (fourni), 1 porte et 1 tablette intermédiaire sur le reste de la largeur. Dimension 1,20 m suivant les plans de l'architecte.

Robinetterie mitigeuse à disque céramique des Ets GROHE ou équivalent.

2.9.1.2 Cuisine des logements des 2P et plus

Evier inox encastré 1 bac sur meuble revêtement mélaminé blanc, avec 1 porte et 1 emplacement pour lave-vaisselle (ou lave-linge).

Robinetterie mitigeuse à disque céramique métal des Ets GROHE ou équivalent.

2.9.2 Équipements sanitaires et Plomberie

2.9.2.1 Distributions d'eau froide

Colonnes montantes dans gaines palières en tube galvanisé ou P.V.C. pression avec robinet d'arrêt et manchette pour pose ultérieure d'un compteur individuel.

Distribution intérieure en tube P.E.R., apparente ou encastrée dans le plancher pour l'alimentation en eau froide des appareils sanitaires à partir des colonnes montantes.

2.9.2.2 Production d'eau chaude

Production d'eau chaude par chaudière à condensation collective gaz.

Appoint de la production d'eau chaude par un système de PAC.

Colonnes montantes dans gaines logement et/ou dans gaines palières en tube acier galvanisé ou P.V.C. pression avec robinet d'arrêt et manchette pour pose ultérieure d'un compteur individuel.

Distribution en cuivre ou tube souple apparent ou incorporé dans le plancher pour l'alimentation en eau chaude des appareils sanitaires.

2.9.2.3 Évacuations

Vidange des appareils avec canalisations apparentes en PVC peint.

Tuyaux de chute en PVC.

2.9.2.4 Branchements en attente pour machines à laver

A partir du 2 pièces :

Pour machine à laver la vaisselle, robinet d'alimentation en eau froide, siphon et évacuation prévus sous le plan de travail en cuisine.

Pour machine à laver le linge, robinet d'alimentation en eau froide, siphon et évacuation prévus dans la salle de bains ou dans la cuisine selon plan d'architecte.

2.9.2.5 Appareils sanitaires

Baignoire :

- Acrylique 170x70 cm des Ets ROCA ou équivalent.
- Vidage à clapet.
- Robinetterie thermostatique mitigeuse avec poignée de température graduée avec butée à 38°C des Ets GROHE ou équivalent.
- Douchette avec flexible et support mural.

Plan-vasque (selon plans de l'Architecte) :

- Ensemble vasque acrylique type DEUZZIO Natura sur meuble de marque CHENE VERT ou équivalent, largeur selon plan de l'architecte et dimensions du commerce. Couleur au choix dans la gamme proposée.
- Miroir et applique ou bandeau lumineux.
- Vidage à tirette.
- Robinetterie mitigeuse des Ets GROHE ou équivalent.

Receveur de douche :

- Receveur 120x90cm selon plans des Ets ROCA ou équivalent.
- Robinetterie thermostatique mitigeuse avec poignée de température graduée avec butée à 38°C des Ets GROHE ou équivalent.
- Ensemble de barre de douche comprenant douchette avec flexible.

W.C.:

- Cuvette des Ets ROCA ou équivalent.
- Abattant double en plastique rigide blanc avec frein de chute.
- Mécanisme de chasse économiseur 3/6 litres.

Lave-main :

- Selon cas.

2.9.2.6 Robinetterie

La robinetterie décrite au 2.9.2.5 répondra aux critères ECAU suivants :

ÉVIERS	BAIGNOIRES	DOUCHES	LAVE-MAINS
E1 – C2 - A2 - U3	E3 – C2 - A2 - U3	E1 – C2 - A2 - U3	E1 – C2 - A2 - U3

2.9.2.7 Équipement complémentaire

Robinet de puisage incongelable pour les appartements à rez-de-chaussée disposant d'un jardin à usage privatif, et pour les appartements disposant d'une terrasse privative de plus de 5 m².

2.9.3 Équipement électrique

2.9.3.1 Principe d'installation

Alimentation abonné :

Installation conforme à la norme NF C 15-100

monophasé 220 V simple tarif. (Comptage dans la gaine technique du logement sur tableau d'abonné selon prescription EDF).

Distribution encastrée sous tube entre le tableau d'abonné semi-encastré et les points d'utilisation.

Liaison équipotentielle et raccordement au réseau de terre du bâtiment.

2.9.3.2 Puissances desservies

Le tableau d'abonné comprend :

- les coupe-circuits, les protections différentielles, le disjoncteur général, le compteur électronique EDF.

L'emplacement réservé au tableau est conforme à la norme en vigueur.

Tableau d'abonné type semi-encastré avec portillon ou intégré dans un placard prévu à cet effet.

2.9.3.3 Équipements de suivi des consommations

Lors de la livraison un accès à une application de suivi de consommation sera transmise.

2.9.3.4 Équipement de chaque pièce

Équipement conforme à la réglementation en vigueur.

Sorties de fils pour les centres et les appliques avec dispositif de connexion et sa fiche douille sans ampoule.

Prises de courant et interrupteurs du type ARNOULD, série ESPACE ou équivalent.

	Centre-Plafond Simple Allumage	Appliques Simple Allumage	Sortie de fil pour hotte	Prises 16A	Prises Machines	Prises TV	RJ 45
Séjour	1			5 (*2)		1	2
Chambre 1	1			4		1	1
Chambre supplém.	1			4		1	1
Cuisine	1	1	1	6 (*3)	2 (*4 et *6)		
Entrée (*1)	1			1			
Dégagement (*1)	1 (*5)			1			
Salle de Bains	1	1		2	(*6)		
Salle d'eau	1	1		2	(*6)		

W.C.	1			1			
------	---	--	--	---	--	--	--

- *1 1 seul centre et 3 prises 16A (2 à 1.10 m et 1 à 0.45 m du sol) si le coin cuisine est compris dans l'entrée ou le dégagement.
- *2 1 prise pour 4 m² de surface avec un minimum de 5.
- *3 Dont 2 en plinthe et 4 en dossier (3 à 1.20 m et 1 à 1.80 m du sol) côté plan de travail hors de l'espace évier et cuisson.
- *4 1 prise supplémentaire (sèche-linge) pour 2 Pièces et plus.
- *5 Têlêrupteur si le dêgagement mesure plus de 4m.
- *6 Selon le plan de l'Architecte, si la surface et la configuration le permettent, les attentes du lave-linge sont prêvues en Salle de bains ou en Salle d'eau au lieu de la Cuisine.

Fourniture et mise en place d'un Dêtecteur Avertisseur Autonome de Fumêe (DAAF) sur batterie dans l'entrêe de chaque logement.

2.9.3.5 Sonnerie de porte palière

Sonnerie dans le tableau êlectrique avec bouton poussoir porte-êtiquette.

2.9.3.6 Portier êlectronique

- Accês par le portail par digicode et lecteur de badge type VIGIK
- Accês portillon extêrieur local vêlo par lecteur de badge type VIGIK
- Accês aux halls RdC :
 - par digicode, contact à clê et lecteur de badge type VIGIK pour commander la ventouse êlectrique de la premiêre porte,
 - par digicode, lecteur de badge type VIGIK et vidêophone situê dans l'entrêe des logements êquipês commandant la ventouse êlectrique pour la deuxiême porte, pour accês des occupants et des concessionnaires.

2.9.3.7 Êquipement complêmentaire

Une applique extêrieure d'êclairage et une prise PC 16 A êtanche pour les appartements disposant d'une terrasse privative à rez-de-chaussêe et pour les appartements disposant d'une terrasse au dernier êtage ou balcons d'une surface supêrieure à 8 m².

2.9.4 Chauffage/Ventilation

2.9.4.1 Type d'installation

Le chauffage, produit par une chaudiêre à condensation collective gaz, est assurê par des radiateurs à eau chaude.

Des robinets thermostatiques sur chaque radiateur (sauf un) permettront de rêgler la tempêrature à l'intêrieur de chaque piêce et un thermostat d'ambiance situê dans le sêjour permettra de fixer la tempêrature ambiante (consigne) du logement en fonction de l'occupation des lieux.

2.9.4.2 Tempêratures garanties suivant rêglementation (-7°C extêrieur)

Salle de bains	:	21°C.
Autres piêces et dêgagements	:	19°C.
W.C.	:	non chauffê.

2.9.4.3 Appareils d'êmission de chaleur

Radiateurs muraux, type FINIMETAL ou êquivalent, avec robinets thermostatiques.

Des robinets thermostatiques sur chaque radiateur permettront de régler la température à l'intérieur de chaque pièce et un thermostat d'ambiance situé dans le séjour permettra de fixer la température ambiante (consigne) du logement en fonction de l'occupation des lieux.

Sèche-serviettes électrique type FINIMETAL ou équivalent en salle de bains principale et salle d'eau.

2.9.4.4 Conduits et prises de ventilation

Système de Ventilation Mécanique Contrôlée (système hygro B, suivant calculs thermiques), avec extraction de l'air par les pièces humides.

2.9.4.5 Prises d'air frais

Dans les pièces principales, entrée d'air frais par les menuiseries extérieures (disposition suivant calculs et réglementations thermiques et acoustiques).

2.9.5 Équipement intérieur des placards

1 tablette en aggloméré mélaminé et 1 tringle chromée.

Si la longueur du placard est supérieure à 1.20 m, il sera prévu un bloc de 4 étagères de 40 cm de largeur (un seul placard aménagé par logement).

2.9.6 Équipements de télécommunication

2.9.6.1 Radio/T.V.

Raccordement à l'antenne collective avec prise TV/FM SAT (répartition selon tableau 2.9.3.4)

2.9.6.2 Téléphone

Pour les deux pièces et plus, 2 prises RJ45 au minimum (répartition selon tableau 2.9.3.4.). 1 prise RJ45 pour les studios)

2.9.6.3 Fibre optique (mesure conservatoire)

Fourreau entre gaine technique étage et logement, fibre en attente raccordement concessionnaire depuis la GTL).

3 ANNEXES PRIVATIVES

3.1 PARKINGS EN SOUS-SOL

3.1.1 Parois

En béton banché ou parpaings de ciment. Épaisseur selon calculs et réglementation.

3.1.2 Plafonds

En béton brut ou revêtement d'isolation thermique apparent et protection CF selon étude thermique et réglementation.

3.1.3 Sols

En béton + traitement surfa quartz.

Peinture des bandes de délimitation.

Numérotation des emplacements au mur ou au sol selon possibilités.

Fléchage directionnel dans les circulations.

3.1.4 Rampe d'accès pour véhicules

Rampe à voie de circulation alternée en béton armé balayé à l'intérieur et finition antidérapant à l'extérieur. Chasse-roue partiel en béton moulé. Signalisation par feu bicolore de la rampe à voie de circulation unique.

3.1.5 Porte d'accès parking

Portail et Porte basculante à ouverture automatique, commandée par télécommande individuelle (1 par place de stationnement).

Peinture zébra au sol délimitant la zone de débattement de la porte.

Signalisation vert/rouge alternée de la rampe à voie de circulation unique.

3.1.6 Ventilation des parkings

Ventilation naturelle conformément à la réglementation.

3.1.7 Équipement électrique

Éclairage : 1/3 permanent - 2/3 sur commande par minuterie ou détecteur de présence temporisé, et éclairage de secours par blocs autonomes.

Mesures conservatoires pour permettre l'installation éventuelle ultérieure de bornes de rechargement de véhicules électriques pour 20% des places de parking (à l'initiative et à la charge de la copropriété).

3.2 PARKING EXTÉRIEUR

3.2.1 Sol

Les places de parking seront réalisées dalles végétalisées de type Evergreen.

3.2.2 Délimitation du sol

Les places seront délimitées par une peinture blanche ou des bordurettes ciment séparatives.

3.2.3 Système condamnant l'accès

Les emplacements ne sont pas équipés de système de condamnation individuel.

Accès du parking extérieur :

Portail coulissant ou battant à ouverture automatique.

3.3 JARDINS PRIVATIFS

3.3.1 Plantations

Des haies implantées suivant plans architecte formeront des séparatifs de jardins privés.

Les parcelles seront engazonnées ou plantées de plantes tapissantes suivant les plans architecte.

Si nécessaire, des regards de visite seront mis en place dans les parties engazonnées pour les interventions futures.

3.3.2 Clôtures

Clôtures séparatives des jardins privés réalisées en grillage plastifié de **1,50 ou 1.20 m** de hauteur.

3.4 CAVES

3.4.1 Murs et cloisons

Sans objet.

3.4.2 Plafonds

Sans objet.

3.4.3 Sol

Sans objet.

3.4.4 Portes de caves

Sans objet.

3.4.5 Ventilation naturelle

Sans objet.

3.4.6 Equipement électrique

Sans objet.

4 PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES À L'IMMEUBLE

4.1 HALL D'ENTRÉE

Les halls et sas d'entrée feront l'objet d'un traitement décoratif selon le projet de l'architecte.

4.1.1 Sols

Carrelage décoratif de dimensions suivant plan de décoration, dans le sas du hall, pose collée.
Mise en place d'un tapis brosse au droit de la première porte du sas.

4.1.2 Parois du hall d'entrée

Enduit décoratif et/ou revêtement bois.
Miroir.

4.1.3 Plafonds

Faux-plafonds acoustique de plaques de plâtre revêtues de 2 couches de peinture acrylique finition mate, dans le respect de la NRA.

4.1.4 Porte d'accès et système de fermeture

- Appel des occupants de l'immeuble par vidéophone et digicode, suivant article 2.9.3.6.
- Double ensemble menuisé formant sas en métal laqué avec vantail vitré en glace STADIP 44.2.
- Fermeture par double ventouse électromagnétique commandée par vidéophone (porte intérieure), digicode (1ère porte) et clé de proximité type VIGIK.

4.1.5 Boîtes aux lettres et à paquets

- Boîtes aux lettres conformes aux normes de LA POSTE.
- Ouverture sur une seule face.

4.1.6 Tableaux d'affichage

- Tableau indicateur des noms d'occupants de l'immeuble et tableau d'affichage.
- Corbeille à papiers intégrée.

4.1.7 Équipement électrique

Éclairage par spots et/ou appliques, commandés par détecteur de présence temporisé.

4.2 CIRCULATIONS RdC et ÉTAGES

La décoration des paliers d'ascenseurs et les couloirs seront définis dans le projet réalisé par l'architecte.

4.2.1 Sols

Rez-de-Chaussée : Carrelage, avec plinthes assorties, suivant plan de décoration.

Étages : Moquette U3 P3, Ets BALSAN ou équivalent.
Plinthes en bois peintes de 70 mm de hauteur.

4.2.2 Murs

Revêtement mural collé ou peinture décorative ou équivalent, selon plan de décoration.

4.2.3 Plafonds

Peinture acrylique, finition mate.

4.2.4 Façades des gaines techniques

En élément menuisés réalisés selon normes et réglementation des établissements concessionnaires.
Finition par deux couches de peinture acrylique satinée.

4.2.5 Équipement électrique

Eclairage par applique murale ou plafonnier suivant projet architecte
Commande sur minuterie asservie à l'ouverture des portes de l'ascenseur ou par détection de présence.
1 prise de courant 10/16A+T par palier, y compris au rez-de-chaussée.

4.2.6 Chauffage

Les paliers et circulations des étages et du RDC ne sont pas chauffés.

4.2.7 Désenfumage

Désenfumage, lorsqu'il est imposé par la réglementation, par gaines unitaires asservies à une détection incendie, volets fermés en permanence.

4.3 CIRCULATIONS PIETONS DU SOUS-SOL (SAS ET PALIERS)

4.3.1 Sols

En béton surfacé et peinture anti-poussière avec remontée de 0,10 m sur les murs.

4.3.2 Parois

En béton brut ou murs maçonnés en aggloméré de ciment et peinture de propreté.

4.3.3 Plafonds

Dito parois.

4.3.4 Porte d'Accès

Portes des sas en bois à âme pleine, avec ferme-porte hydraulique, finition peinture.

4.3.5 Équipement électrique

Éclairage par hublots sur minuterie ou détecteur de présence.
Éclairage de secours par bloc autonomes.

4.4 ESCALIERS D'ACCÈS AUX ÉTAGES

4.4.1 Plafonds/Rampants

Peinture acrylique blanche.

4.4.2 Murs et fût

Enduit projeté type BAGAR ou équivalent teinte au choix de l'architecte.

4.4.3 Sols/Paliers/Marches et Contremarches

Finition peinture anti-poussière.

4.4.4 Équipements électriques

Éclairage par hublots, commandés par détection de présence.
Éclairage de secours suivant réglementation.

4.4.5 Désenfumage

Lanterneau de désenfumage suivant réglementation.

4.5 ESCALIER EXTÉRIEUR D'ACCÈS AUX PARKINGS

4.5.1 Sols/Paliers/Marches et Contremarches

Finition peinture anti-poussière avec remontée de 0,10 m sur les murs pour le bâtiment A.

4.5.2 Parois

En béton brut et peinture de propreté.

4.5.3 Plafonds et Rampants

Peinture de propreté.

4.5.4 Portes d'accès au sous-sol

Porte d'accès aux Parkings avec ferme-porte et renfort anti-effraction.
Serrure sur organigramme.

4.5.5 Équipement électrique

Éclairage par hublots sur minuterie.

4.6 LOCAUX TECHNIQUES

4.6.1 Local voitures d'enfants, vélos

Un local vélos et voitures d'enfants est situés à l'extérieur du bâtiment.
 Murs et plafonds en béton armé, peinture de propreté.
 Sol en béton surfacé peinture anti-poussière avec 10 cm de remontée sur les murs.
 Eclairage par vasque étanche, commandé par détection de présence temporisée.
 Barres d'attaches ou anneaux scellés aux murs pour antivol des vélos et voitures d'enfants.
 Extraction et entrée d'air par grilles en façades.
 Porte métallique avec ventouse, décondamnation de la ventouse par clé de proximité type Vigik.

4.6.2 Local ordures ménagères ou encombrants

Murs et plafond : peinture vinylique blanche + remontée du carrelage sur 1,20 m.
 Sol en carrelage antidérapant avec plinthes à gorge assorties.
 Éclairage par hublots, commandé par détection de présence temporisée.
 Entrée d'air par grille en façade.
 Extraction d'air sur Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) de l'immeuble.
 Porte métallique, condamnation par serrure sur organigramme, finition peinture.
 Porte du local équipée d'un ferme-porte.
 Siphon + point d'eau.

4.6.3 Local chaufferie

- Murs et plafonds bruts.
- Sol en béton surfacé et peinture anti-poussière.
- Éclairage par vasque étanche commandée par interrupteur temporisé.
- Porte coupe-feu équipée d'un ferme-porte, d'une serrure de sûreté sur organigramme.

4.7 TERRASSES INACCESSIBLES

Si nécessaire, garde-corps métalliques peints conformes aux prescriptions du Code du Travail relatives à la maintenance des immeubles.

5 ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 APPAREILS ÉLÉVATEURS

5.1.1 Ascenseurs

L'ascenseur dessert tous les niveaux depuis le sous-sol jusqu'au dernier étage.
 Vitesse selon étude de trafic. Accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Équipement intérieur et décoration suivant gamme fabricant: Eclairage en plafond, panneaux décoratifs stratifiés teintes au choix de l'Architecte, miroir en fonds de cabine, main courante et plinthes
 Sol dito hall d'entrée.

Les portes de la cabine sont en acier inox brossé, et les portes palières sont en acier revêtues d'une peinture satinée aux étages et en acier inox naturel au rez-de-chaussée.
 Eclairage des paliers asservi à l'ouverture des portes.
 Visualisation des niveaux en cabine.
 Annonce du niveau en cabine par synthèse vocale.

Cellules de barrage.
 Raccordement par liaison téléphonique entre la cabine et la Société de maintenance.
 Contact à clé ou lecteur de badge permettant l'accès au sous-sol à partir des étages ou l'accès aux étages à partir du sous-sol.

Bâches de protection pour déménagements.

5.2 CHAUFFAGE ET PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE

5.2.1 Equipement thermique de chauffage

5.2.1.1 Production de chaleur

Production collective par chaudière gaz à condensation en sous-sol assurant les besoins de chauffage pour les bâtiments.

5.2.1.2 Régulation automatique

Régulation automatique pilotée par sonde extérieure.

5.2.1.3 Pompes et brûleurs

Selon étude thermique

5.2.1.4 Colonnes montantes

Les colonnes montantes sont situées en gaines techniques palières suivant études techniques. Manchette pour pose ultérieure d'un compteur individuel.

5.2.2 Service d'eau chaude

5.2.2.1 Production d'eau chaude

Production collective par chaudière gaz à condensation en sous-sol assurant les besoins en eau chaude sanitaire pour les bâtiments.
Appoint de production par une pompe à chaleur (PAC) reliée sur l'air extérieur.

5.2.2.2 Réservoirs

Ballon de stockage situé en chaufferie capacité suivant étude technique.

5.2.2.3 Pompes et brûleurs

Selon étude thermique

5.2.2.4 Comptage général

Compteur situé sur le départ ECS

5.2.2.5 Colonnes montantes

La distribution jusqu'aux points de puisage est réalisée par colonnes montantes en gaines techniques suivant études techniques.
Manchette pour pose ultérieure d'un compteur individuel.

5.3 TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DIVERS

5.3.1 Téléphone

Câblage de raccordement entre le réseau France Télécom et les distributeurs installés dans les gaines palières.

Câblage de raccordement pour :

- 1 ligne France Télécom de l'ascenseur (contrat à la charge du Syndic) ou kit GSM.
- 1 ligne France Télécom en attente à proximité du tableau d'alarme (contrat à la charge du Syndic).

5.3.2 Antennes T.V. et Radio

Antenne collective, et amplificateur permettant de recevoir toutes les chaînes gratuites de la TNT et les programmes de radio FM (décodeur TNT et SAT à la charge des acquéreurs).

Distribution en gaine palière pour tous les appartements

Prises TV/FM/SAT dans les logements suivant 2.9.3.4

5.4 RÉCEPTION – STOCKAGE & EVACUATION ORDURES MÉNAGÈRES

Stockage des ordures ménagères prévu dans les locaux ordures ménagères décrits en 4.7.2.

Ramassage conforme à la réglementation communale

5.5 VENTILATION DES LOCAUX COMMUNS

5.5.1 Local encombrant ou ordures ménagères

Extraction mécanique

5.5.2 Parkings

Ventilation naturelle

5.5.3 Autres locaux techniques

Ventilation naturelle.

5.6 ALIMENTATION EN EAU

5.6.1 Comptage général

1 comptage placé dans le local prévu à cet effet.

5.6.2 Surpresseur

Si nécessité en fonction des indications de la Compagnie distributrice

5.6.3 Colonnes montantes

Natures, sections et parcours selon calculs et normes compris protection antigel et anti-condensation (origine local comptage).

Manchette pour pose ultérieure d'un compteur individuel.

5.6.4 Branchements particuliers

Sans Objet.

5.7 ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ

5.7.1 Local transformateur électrique

Transformateur situé à l'extérieur de l'opération.

Local intégré au bâtiment, répondant aux exigences ERDF.

5.7.2 Comptage des services généraux

Comptage mis en place par E.D.F. en gaine technique
Tableau général basse tension.

Une attente sera également prévue pour alimenter ultérieurement des points électriques pour permettre la recharge des véhicules électriques selon la réglementation en vigueur (À l'initiative et à la charge de la co-propriété).

5.7.3 Colonnes montantes

Conformes aux prescriptions E.D.F., en gaines palières.

5.7.4 Branchements et comptages particuliers

Compteurs individuels pour chaque appartement mis en place par E.D.F. dans les gaines techniques d'appartement prévues à cet effet ou sur le tableau d'abonné (électronique) selon les prescriptions d'EDF.

5.8 SÉCURITÉ/ALARME

5.8.1 Sécurité Incendie

Extincteurs et plans d'évacuation aux endroits définis par la réglementation en vigueur.

Bac à sable au droit de la rampe parking.

Colonnes sèches si demandé par la réglementation

Désenfumage naturel des circulations d'étages sur détection incendie selon plans.

5.8.2 Alarmes

- Ascenseur :: voir 5.1.1.
- Pompes de relevage : défaut de synthèse
- Ventilation mécanique: défaut de synthèse
- Porte de parking : défaut de synthèse
- Chaufferie : défaut de synthèse

Ces alarmes sont reportées sur un tableau lumineux équipé d'un avertisseur sonore avec commande d'acquiescement.

6 PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES AUX BÂTIMENTS ET LEURS ÉQUIPEMENTS

6.1 VOIRIE ET PARKINGS

Voie de circulation pour accès aux places de stationnement en enrobé.

6.2 CIRCULATION DES PIETONS

Circulations en béton désactivé suivant plans de l'Architecte.

6.3 ESPACES VERTS

Suivant plans architecte : plantation en pleine terre d'arbres et/ou d'arbustes suivant permis de construire

6.4 ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

Éclairage par bornes ou candélabres sur détection crépusculaire.

6.5 CLOTURES

Selon projet.

Clôture sur rue, sur mitoyens, et entre jardins privatifs et circulations communes : grille sur muret et portails avec serrure commandée.

Grillage de 1.20 m implanté entre 2 jardins privatifs doublé d'une haie en végétaux selon plans architecte.

6.6 RÉSEAUX DIVERS

6.6.1 Eau

Branchement sur réseau public.

Un robinet de puisage collectif pour les jardins communs.

Un robinet de puisage dans les locaux Ordures Ménagères.

6.6.2 Gaz

Branchement au réseau GRDF en limite de propriété.

6.6.3 Électricité

Branchement E.R.D.F. dans un local basse tension.

6.6.4 Égouts

Raccordement sur le réseau d'égouts publics après relevage (si nécessaire), des eaux usées et vannes.

Rétention des eaux pluviales suivant étude technique.

6.6.5 Épuration des eaux et relevage

Fosse à hydrocarbure pour décantation des eaux de parking.

6.7 SIGNALÉTIQUE

Numérotation places de stationnement (pochoir).

Numéros d'étage (métal).

Numéros de rue (selon réglementation de la Commune).

7 OBSERVATIONS

La présente Notice Descriptive a été établie avant la mise en œuvre des différents matériaux et matériels énoncés.

Le Promoteur peut y apporter des modifications, en cas de force majeure (réglementation administrative, faillite de fournisseurs ou d'entreprises, qualité insuffisante des matériaux...) ou si des impératifs techniques le mettaient dans l'obligation de modifier telle ou telle disposition.

Les matériaux et matériels de remplacement devront toujours être de qualité équivalente. De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve de tolérances de construction telles que définies dans l'acte de vente. L'implantation des équipements ou appareils peut être modifiée en raison d'impératifs techniques. Les retombées de poutres, coffres en soffites, faux-plafonds, canalisation peuvent ne pas y figurer en totalité.

Les teintes, coloris et finitions de la résidence seront choisis par l'architecte en accord avec les différents services administratifs impliqués.

Les revêtements de sol à l'intérieur des logements sont choisis par l'acquéreur dans le cadre des prestations définies dans le présent document. Cependant, ces choix ne peuvent s'exercer que jusqu'à un certain stade d'avancement du chantier.

Il en est de même pour toute option ou modification d'agencement intérieur qui devra obligatoirement faire l'objet d'un accord de l'architecte pour l'exécution des travaux.

Les travaux modificatifs acquéreurs (TMA) devront être formulés par écrit suffisamment tôt, de manière à ce que la validation technique et commerciale soit donnée avant les études d'exécution desdits travaux (se rapprocher de l'équipe commerciale).

Le parc de stationnement n'est pas soumis à la norme NFP 91.120.

VISA DU RESERVANT

VISA DU RESERVATAIRE